



Sources des données et méthodes de l'indicateur sur le Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages

juin 2012

ISBN : En4-144/9-2012E-PDF
No de cat. : 978-1-100-20799-5

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'environnement, 2012.

Also available in English

1 Introduction

L'indicateur sur le Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages fait partie du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) (<http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=47F48106-1>), il fournit des données et des renseignements qui permettent d'effectuer un suivi du rendement du Canada à l'égard d'enjeux clés en matière de durabilité de l'environnement.

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement rapporte les changements du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada en se basant sur les conclusions du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le COSEPAC est un comité d'experts qui détermine la situation, à l'échelle nationale, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables du Canada pouvant être à risque de disparaître du Canada ou de la planète.² Description et logique de l'indicateur sur les tendances des populations des espèces en péril

2 Description et logique de l'indicateur sur le Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages

2.1 Description

L'indicateur sur le Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages mesure l'efficacité des mesures de conservation, et il est élaboré en collaboration avec le Secrétariat du COSEPAC au sein d'Environnement Canada. L'indicateur permet d'assurer le suivi des changements du niveau de risque pour les espèces évaluées par le COSEPAC comme étant « en péril » au Canada.

2.2 Logique

Les espèces sont reconnues et inscrites comme étant en voie d'extinction ou de disparition afin d'axer les mesures de gestion sur les enjeux hautement prioritaires. Une gestion réussie devrait réduire le risque d'extinction des espèces.

2.3 Changements depuis le dernier rapport

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement a publié pour la première fois l'indicateur en juin 2011 avec des données à jour en date de novembre 2010. L'indicateur est actuellement mis à jour pour intégrer les données à jour en date de décembre 2011.

3 Données

3.1 Source des données

Les données sont tirées des rapports de situation sur les espèces sauvages du COSEPAC, accessibles à l'adresse suivante : Registre public des espèces en péril.

Le COSEPAC gère une base de données sur les résultats des évaluations des espèces sauvages, lesquels ont été résumés pour le présent indicateur. Une recherche sur les espèces sauvages d'intérêt peut être effectuée à partir du site suivant : Recherche d'espèces sauvages.

Les données qui contribuent à l'évaluation d'une espèce sauvage sont tirées d'un éventail de sources et sont citées dans les rapports de situation pertinents.

3.2 Couverture spatiale

La représentation régionale n'est pas prise en compte au moment du choix des espèces sauvages à évaluer, mais on accorde une plus grande priorité aux espèces sauvages présentes dans des petites zones d'occupation. Cependant, les connaissances des espèces sauvages sont plus importantes au sud du Canada et dans les systèmes terrestres, c'est pourquoi ces espèces sont surreprésentées au niveau des espèces évaluées.

3.3 Couverture temporelle

En général, les espèces sauvages sont réévaluées chaque dix ans. Les dates de réévaluation varient donc considérablement dans l'ensemble de données.

3.4 Exhaustivité des données

Les données portent seulement sur les espèces sauvages qui ont été réévaluées et dont les données sont suffisantes pour faire l'objet d'une évaluation.

3.5 Actualité des données

Le COSEPAC évalue les espèces sauvages deux fois par année. Cet indicateur est à jour jusqu'à la fin de 2011.

3.5 Actualité des données

Cet indicateur est à jour jusqu'à la fin du mois d'octobre 2011.

4 Méthodes

Le COSEPAC utilise un processus reposant sur les connaissances scientifiques et sur les connaissances autochtones et des collectivités pour évaluer les espèces sauvages en péril.¹ Tous les mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens indigènes entrent dans le mandat actuel du COSEPAC.

Dans le cadre de son travail, le COSEPAC élabore la « Liste des espèces candidates du COSEPAC », une liste prioritaire des espèces sauvages à évaluer; il gère la production de rapports sur la situation des espèces sauvages et il organise des réunions au cours desquelles les espèces sauvages sont évaluées et classées dans des catégories de risque. Pour tout ce qu'il entreprend, le COSEPAC utilise la meilleure information possible pour l'aider à évaluer le risque de disparition des espèces sauvages. Cette information peut provenir de n'importe quelle source fiable de connaissances sur les espèces sauvages et leur habitat.

Le COSEPAC commande des rapports de situation pour les espèces sauvages candidates prioritaires inscrites à la Liste des espèces candidates du COSEPAC ou pour les espèces qui doivent être réévaluées (« mises à jour de rapports de situation »). Un rapport de situation est un document technique exhaustif qui compile et analyse la meilleure information disponible sur la situation d'une espèce sauvage au Canada. Il renferme également de l'information sur la biologie fondamentale d'une espèce sauvage, sa répartition au Canada, les tailles et les tendances des populations, la disponibilité et les tendances à l'égard de l'habitat, ainsi que les menaces qui pèsent sur elle.

¹ Plusieurs espèces sauvages au Canada n'ont pas encore été évaluées par le COSEPAC, mais pourraient présenter un certain risque de disparition. Ces « espèces sauvages candidates » sont identifiées et classées par ordre de priorité par les sous-comités de spécialistes des espèces ou le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones comme candidates pour une évaluation détaillée de leur situation. Les espèces candidates peuvent également inclure celles déjà évaluées par le COSEPAC et qui figurent à la catégorie « non en péril » ou « données insuffisantes », puisque de nouvelles données suggèrent qu'elles pourraient être en péril.

Tous les rapports de situation (y compris les mises à jour et les rapports non sollicités) doivent respecter les normes de qualité et d'exhaustivité du COSEPAC. De plus, ils font l'objet d'examen minutieux par le sous-comité de spécialistes des espèces approprié et le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones, ainsi que par les autorités responsables de l'espèce sauvage (y compris les gouvernements des provinces et territoires où l'espèce est présente, les ministères fédéraux chargés de l'espèce sauvage et les Conseils de gestion des ressources fauniques). D'autres experts externes peuvent également être appelés à examiner les rapports de situation. Une fois les examens terminés et les modifications nécessaires apportées, le rapport est distribué à tous les membres du COSEPAC.

Les membres du COSEPAC se servent des rapports de situation à des fins de discussion et de désignation du statut au cours de réunions semestrielles d'évaluation des espèces sauvages. Pour chaque espèce sauvage examinée au cours des réunions, le COSEPAC tient compte des cinq points suivants pour la désignation d'un statut canadien :

1. Le rapport contient-il suffisamment d'information pour qu'il soit possible de déterminer l'admissibilité de l'espèce sauvage?
2. Si cette information est suffisante, l'espèce sauvage est-elle admissible à l'évaluation?
3. Le rapport de situation est-il adéquat et acceptable aux fins de l'évaluation?
4. Quel statut découle de la mise en application des directives et critères quantitatifs d'évaluation approuvés par le COSEPAC?
5. La situation ainsi établie de l'espèce est-elle conforme à la définition que donne le COSEPAC du statut proposé?

Les espèces sauvages sont classées dans une des sept catégories suivantes : « disparue » (D), « disparue du pays » (DP), « en voie de disparition » (VD), « menacée » (M), « préoccupante » (P), « non en péril » (NEP) ou « données insuffisantes » (DI). En 2011, on comptait 876 espèces avec un statut (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Statut des espèces sauvages évaluées par le COSEPAC en date de décembre 2011

STATUT	Total
Disparue	14
Disparue du pays	24
En voie de disparition*	281
Menacée*	158
Préoccupante*	177
Non en péril	172
Données insuffisantes	50
Total général	876

* La somme des espèces En voie de disparition, Menacées et Préoccupantes correspond à un total de 616 espèces à risque².

² Dans ses rapports, le COSEPAC inclut la catégorie « disparue du pays » dans le groupe d'espèces à risque.

Le COSEPAC groupe aussi les espèces qui ont une catégorie de statut par « changer le statut », ce qui peut être réalisé si plus d'une évaluation a été effectuée. C'est sur ces données que l'indicateur de l'ICDE se base. Les « nouvelles » espèces ont été évaluées une seule fois et ne sont donc pas incluses dans l'indicateur (voir le tableau 2).

Tableau 2 : Relation entre les changements de statut du COSEPAC et les changements du niveau de risque de disparition des ICDE

Changements de statut du COSEPAC	Définition	Changements du niveau de risque de disparition des ICDE
Catégorie de risque plus élevé	L'espèce sauvage est inscrite à une catégorie de risque plus élevé à la suite de la plus récente réévaluation.	Risque plus élevé
Aucun changement ¹	L'espèce sauvage demeure dans la même catégorie de risque à la suite de la réévaluation.	Aucun changement
Catégorie de risque moins élevé	L'espèce sauvage est inscrite à une catégorie de risque moins élevé à la suite de la réévaluation.	Risque moins élevé
N'étant plus en péril	L'espèce sauvage est passée d'une catégorie de risque à la catégorie « non en péril ».	Risque moins élevé
Nouveau	Les espèces sauvages examinées par le COSEPAC pour la première fois sont classées dans la catégorie « nouvelle ».	Exclu
Modification	L'espèce sauvage est passée d'une catégorie de risque à la catégorie « données insuffisantes » ou est passée de la catégorie « données insuffisantes » à une catégorie de risque.	Exclu
Réorganisation ²	Réorganisation de l'espèce sauvage sous une unité désignable différente à la date indiquée.	Désignation cas par cas

¹ Les espèces sauvages qui font partie de la catégorie « données insuffisantes » aux deux dates sont exclues.

² Les espèces qui sont dans la catégorie « réorganisation » sont examinées soigneusement et sont classées dans la catégorie appropriée lorsque le changement de statut peut être déterminé sans équivoque. Les 59 espèces sauvages dans la catégorie « réorganisation » ont été réunies en 31 unités dont le statut peut être déterminé. Par exemple, une espèce sauvage séparée en deux lors de la réévaluation serait considérée comme une unité. Si deux nouvelles unités changent de la même manière au cours de la réévaluation, elles sont classées selon une catégorie de changement des ICDE. Des 31 unités, 5 ont été reclassées dans la catégorie « aucun changement », 3 dans la « catégorie de risque moins élevé », 5 dans la « catégorie de risque plus élevé » tandis que les 18 autres n'ont pu être classées. Pour plus d'information sur le classement des espèces sauvages dans la catégorie « réorganisation » du COSEPAC, consultez l'Annexe 1.

5 Mises en garde et limites

Les connaissances sur les espèces sauvages qui pourraient être en péril sont incomplètes et seules quelques espèces soupçonnées d'être en péril peuvent être évaluées. Le COSEPAC classe les évaluations par ordre de priorité selon les opinions d'experts. Les premières évaluations étaient axées sur les vertébrés et les plantes, qui sont également les espèces sauvages les mieux connues. Par conséquent, ces espèces sont surreprésentées au niveau des espèces réévaluées.

6 Références et lectures complémentaires

6.1 Références

Gouvernement du Canada. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. [consulté en janvier 2012]. Disponible à : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/index_f.cfm.

6.2 Lectures complémentaires

Gouvernement du Canada. 2012. Registre public des espèces en péril. [consulté le 12 mars 2012]. Disponible à : http://www.registrelep.gc.ca/default_f.cfm.

[IUCN] Union internationale pour la conservation de la nature. 2012. IUCN Red List of Threatened Species. [consulté le 12 mars 2012]. Disponible à : <http://www.iucnredlist.org/>.

Groupe de travail sur la situation générale des espèces en péril. 2012. Rapports - Espèces sauvages. [consulté le 12 mars 2012]. Disponible à : <http://www.wildspecies.ca/>.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca